N° 94
Juin 2015

103, rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél. : 01 45 44 63 26
Mél : sos.paris@orange.fr
Site : http://sosparis.free.fr
twitter.com/SOSParisAsso
www.facebook.com/pages/SOS-Paris
http://sosparisblog.wordpress.com/

LE BULLETIN D'INFORMATION DE

SOS PARIS

PROTECTION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE

Envoi à titre gratuit aux non abonnés

ISSN 0997 - 3028

Directeur de la publication :
Olivier de Monicault
Photos : Jan Wyers

Éditorial : la grande misère des églises de Paris

Nous avons maintes fois tiré la sonnette d'alarme concernant l'entretien des lieux de culte parisiens que la Mairie de Paris néglige trop (voir nos bulletins 86, 87, 90, 93 notamment). D'autres associations et de grands médias se sont aussi intéressés au sujet qui, à notre grande satisfaction, s'est invité dans la campagne électorale des élections municipales, l'an passé.

Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris, a récemment confirmé pour la énième fois sa promesse électorale d'affecter 80 millions d'euros, en 6 ans, pour l'entretien des lieux de culte parisiens qui sont sous la responsabilité de la ville, c'est-à-dire 96 édifices. Elle a indiqué également pouvoir compter sur une aide de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de l'État, à hauteur de 11 millions pour 6 ans. Elle a enfin indiqué espérer une participation du mécénat privé à hauteur de près de 20 millions d'euros, toujours pour 6 ans, durée de la mandature.

Si nous faisons le compte, cela fait au mieux 110 millions d'euros pour 6 ans, dont 20 millions incertains, malgré l'implication que l'on peut attendre d'associations comme la « Fondation du Patrimoine » ou la « Sauvegarde de l'Art Français » ou la récente « Fondation Avenir du Patrimoine à Paris » mais qui n'interviendront jamais qu'à la marge. L'annonce de la Mairie de Paris est donc de la « poudre aux yeux » comme le souligne La Tribune de l'Art. En effet, rappelons qu'il y a 18 mois, en liaison avec l'OPR (Observatoire du Patrimoine Religieux), nous avons évalué les besoins à au moins 500 millions pour 15 ans, soit 200 millions d'euros par mandature de 6 ans (et non 80 à 100 millions) si nous voulons éviter des catastrophes.

Or, les incidents qui mènent aux catastrophes ont commencé : chute partielle d'une statue à Saint-Augustin il y a 15 mois ; pierre de façade tombée à Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, il y a 6 mois ; vitraux fragilisés menaçant de tomber, à Saint-Roch, entrainant la fermeture de l'église fin mars ; morceau de la croix du clocher de Saint-Louis-en-l'Île, tombé dans la rue, tout récemment… Tous ces incidents auraient pu faire des blessés graves ou pire…

Au-delà des effets d'annonce de la Mairie de Paris, il est frappant de constater que, selon nos sources, un an après les élections municipales, seuls les chantiers précédemment en cours continuent ; il n'y en a pas de nouveaux. Ce qui veut dire que pas un centime du nouveau budget n'aurait encore été débloqué sur les 80 millions d'euros promis ; cela veut dire aussi que les travaux prévus prennent un singulier retard.

Par ailleurs, si nous examinons la liste de la vingtaine d'édifices mentionnés comme étant prioritaires au niveau des travaux à effectuer selon la Mairie de Paris, nous trouvons bien des édifices qui, depuis au moins 2 ans, ont été répertoriés comme « cas alarmants », notamment Saint-Eustache (1er) la Synagogue de la Victoire (1er) Saint-Merry (4e) Sainte-Marie-Madeleine (8e) Saint-Philippe-du-Roule (8e) Saint-Augustin (8e) La Sainte-Trinité (9e) Notre-Dame-de-Lorette (9e) Saint-Vincent-de-Paul (10e) Saint-Pierre-de-Montrouge (14e) Saint-Germain-de-Charonne (20e) fermé depuis 2009…

En revanche, rien ne semble prévu pour Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux (4e) à la suite de l'incident relaté, non plus que pour Saint-Séverin (5e) et la Basilique Sainte-Clotilde (7e) où des fresques sont en grand danger, non plus que pour Saint-Christophe-de-Javel (15e) précédemment répertorié comme « cas alarmant », non plus que pour Saint-Pierre-de-Chaillot (16e) dont la façade bat tous les records de saleté dans la capitale. Et c'est sans parler de Sainte-Jeanne-d'Arc (18e) dont le beffroi est menacé de destruction ou de Sainte-Rita (15e) au statut à part, mais dont le permis de démolir a été délivré par la Mairie de Paris (dans l'espoir d'avoir à la place des logements sociaux) entrainant une vive émotion dans le quartier et bien au-delà évidemment !

D'autre part, le budget évoqué de 80 millions sur 6 ans pour restaurer une vingtaine de lieux de culte est mathématiquement insuffisant quand on sait que le coût d'une remise en état est en moyenne de 15 à 20 millions d'euros, comme le rappelle justement un architecte impliqué, interrogé récemment par le journal « Le Monde ». A titre d'exemple, pour l'église Sainte-Marie-Madeleine, la facture pourrait approcher les 50 millions d'euros ! Cela veut dire en clair que certains chantiers ne seront pas menés à terme avant la fin de la mandature et que seuls les travaux les plus urgents seront effectués, mais sur quels critères ?

En tout état de cause, il est très inquiétant de s'apercevoir qu'au moment où la Mairie de Paris confirme que la Ville de Paris est la première destination touristique mondiale et qu'elle précise

Sainte-Trinité : chute de pierres

Saint-Louis en l'Ile : chute de la croix

Saint-Roch : chute des vitraux

Sommaire

- Éditorial p.1
- La vie des arrondissements p.5 à 13
- Urbanisme p.14 à 16
- Billet d'Humeur p.17
- Livres p.18 à 19
- Expositions p.20

que les lieux de culte dont elle a la responsabilité contiennent 40 000 œuvres d'art et 130 orgues, elle ne soit pas en mesure d'affecter plus de 13 Millions d'euros par an (soit 0,1% du budget de la Ville) à l'entretien de ce patrimoine historique et remarquable, très visité par les dizaines de millions de touristes et de pèlerins qui viennent à Paris chaque année. Il est instructif, au surplus, de comparer ces 13 millions d'euros aux 75 millions dédiés par an aux budgets dits « participatifs » dont beaucoup de projets se rapprocheront plus de gadgets démagogiques que d'autre chose. Il faut enfin avoir à l'esprit que la Ville de Paris est prête à investir des centaines de Millions d'euros dans le cas où la candidature de Paris serait retenue pour les Jeux Olympiques de 2024. Comme quoi, nous pourrons toujours trouver à redire sur les choix politiques…

Les plus grandes signatures se sont émues du manque d'entretien des lieux de culte. Faudra-t-il des accidents très graves pour que la Mairie de Paris accepte de faire un entretien normal et préventif des lieux de culte plutôt que d'agir toujours dans l'urgence, ce qui s'avère en général plus coûteux, assez inefficace et risqué ?

Notre récente lettre ouverte à Madame Anne Hidalgo (conjointement avec l'OPR) est à ce jour sans réponse. Nous attendons surtout des actes et de l'efficacité (faudra-t-il que le Ministère en arrive à imposer des travaux ?) pour que l'ensemble des lieux de culte parisiens qui constitue « un des plus beaux musées de France » soit préservé.

Régis de Savignac

QUE SE PASSE-T-IL DANS LES PAYS VOISINS DE LA FRANCE ?

En Angleterre, le patrimoine religieux est soumis à une inspection quinquennale, faite par un architecte qualifié. Au niveau des financements, on trouve, entre autres, le « National Churches Trust », organisme caritatif de droit privé, entièrement financé par des dons, mais on trouve aussi des subventions affectées au patrimoine religieux provenant de la Loterie Nationale ! Cela n'empêche pas qu'outre-manche, des lieux de culte aient déjà été transformés en bibliothèque, en pub ou même en école du cirque.

En Allemagne, le patrimoine religieux est plutôt bien entretenu, beaucoup d'édifices ayant été reconstruits après la 2e guerre mondiale. La principale source de financement pour l'entretien des édifices catholiques, pour s'en tenir à eux, semble provenir d'un impôt d'église qui peut représenter jusqu'à 8% de l'impôt versé par les particuliers, ce qui donne aux diocèses des moyens considérables pour l'entretien des lieux de culte. Mais avec la désaffection relative des églises, cette manne diminue et l'on s'attend à ce que des églises changent de destination, cependant dans le cadre d'un usage compatible avec les objectifs religieux et éthiques de l'Eglise Catholique.

En Italie, il y a près de 70 000 églises, pour la plupart propriété de l'Eglise. L'essentiel des ressources pour l'entretien des lieux de culte, provient des dons. Lors d'un éventuel changement d'affectation, il est demandé une garantie de respect : l'important est que l'église soit sauvée et utilisée de manière digne. On a ainsi vu des églises transformées en annexe de mairie, en médiathèque, en salle de conférence, en amphithéâtre d'université, en salle de spectacle, et très exceptionnellement en salle de sport ou en garage ! RS

Saint-Pierre de Chaillot sale

Sainte-Trinité sous filets

Grande synagogue

Spéciale sortie « Les amis de SOS Paris »

Visite en partenariat avec 1Paris2reve - Jeudi 25 juin 14h30

"Paris au fil de l'eau"

Des moulins, aux pompes et coches d'eau, des nautes aux débardeurs, des arracheurs aux avaleurs… La seine d'hier et d'aujourd'hui.

RDV Métro Pont Marie

Visite 10 €durée 1h30 environ

Inscription à : sos.paris@orange.fr - Tél. : 06 84 18 65 21 / 06 61 88 25 10

En octobre : **« Le Marais et ses sous-sols secrets»**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 19 mars dernier dans la superbe salle des mariages de la Mairie du 5ème arrondissement, aimablement prêtée pour l'occasion. Un public nombreux et attentif y a assisté.
Après la lecture du rapport moral et du rapport financier, de nombreuses interventions ont permis d'avoir un débat riche sur les problèmes qui préoccupent les parisiens et sur les perspectives d'avenir de SOS Paris, témoignant de l'intérêt que portent les membres de l'association à l'avenir de Paris. Plusieurs associations amies qui poursuivent le même combat que nous ont manifesté leur soutien et leur sympathie, exprimant ainsi la convergence de nos actions.
Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés et l'Assemblée a procédé au renouvellement de la moitié du Conseil d'administration dont le mandat arrivait à échéance.
Comme chaque année, l'assemblée a voté la capacité d'Olivier de Monicault à ester en justice au nom de l'association.
Après l'AG proprement dite, nous avons pu bénéficier d'une conférence par Thierry Paquot, philosophe de l'urbain et membre de la Commission du Vieux Paris, sur « Le charme de Paris ».
Thierry Paquot nous a emportés dans un passionnant parcours amoureux, sensuel et sensoriel, empruntant des chemins de traverse, ouvrant des tiroirs multiples, expliquant des correspondances linguistiques, nous faisant découvrir ses madeleines de Proust, nous montrant comment aimer différemment notre ville, ou plus largement notre habitat. Sur la photo, vous le voyez en train de nous charmer par sa poésie et ses évocations nostalgiques de l'enfance. C'est cela aussi qu'il nous faut préserver !

Le texte de l'intervention de Thierry Paquot est visible notre page Facebook et notre blog

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'année 2014 qui vient de se terminer était notre 42ème exercice, voilà qui ne nous rajeunit pas. Je voudrais axer mon rapport moral sur trois dossiers emblématiques qui ont marqué cette année et qui touchent trois aspects de notre action : l'urbanisme, la protection des espaces verts, la sauvegarde de l'harmonie de Paris en refusant l'introduction d'une architecture contemporaine de rupture.

Tout d'abord l'urbanisme et le sujet sensible des hauteurs à Paris. Tout le monde sait que Paris (je veux dire le Paris intra-muros) manque de terrains pour construire logements et équipements sociaux et que Paris est une des villes les plus denses du monde (22 500 habitants au kilomètre carré). La Municipalité a cru trouver la solution en encourageant la construction en hauteur.

L'APUR a publié il y a un mois une étude recensant 8 850 parcelles (sur 75 400) susceptibles de faire l'objet d'une surélévation ce qui permettrait de construire 40 000 nouveaux appartements de 50 à 70 m². Elle a dans le collimateur notamment 2 555 immeubles d'angle. Bien entendu certaines surélévations seraient envisageables mais une telle uniformisation systématique des hauteurs aboutirait à créer monotonie et uniformité et à supprimer ce qui fait justement le charme de Paris.

Thierry Paquot et l'audience dans la salle

C'est dans cette même optique que la Municipalité pousse à la construction de tours. Toute l'année 2014 a été marquée par des discussions très animées à propos de la tour Triangle et je crois pouvoir dire sans nous vanter que nous avons contribué efficacement à ce débat. Nous avons remporté le 19 novembre une première victoire avec le refus du Conseil de Paris de déclasser le terrain de la Tour Triangle. Madame Hidalgo mauvaise joueuse a contesté la régularité de ce vote et un nouveau vote interviendra en avril.

Paris est une des villes qui offre le moins d'espace vert par habitant. C'est pourquoi notre combat pour la protection des jardins des Serres d'Auteuil dépasse de beaucoup l'intérêt scientifique de ce jardin.

Je ne détaille pas le lobbying intensif de la Fédération Française de Tennis qui s'est refusé en accord avec Madame Hidalgo à même examiner le contre-projet préparé par les associations, notamment par les VMF.

Mais victoire, nous avions obtenu en février un premier succès : Le Conseil Général de l'environnement et du développement durable avait affirmé la faisabilité du projet de couverture de l'autoroute proposé par les associations. Ce projet avait pourtant été rejeté en novembre par une enquête publique. Hélas début mars Monsieur Valls a désavoué la Ministre de l'environnement Mme Ségolène Royal en affirmant son plein soutien au projet de la FFT. Aujourd'hui nouveau rebondissement : le conseil de Paris à l'unanimité a demandé qu'une étude complémentaire soit faite par un organisme indépendant. Le combat continue.

Nous avons toujours souligné que protéger le Patrimoine n'était pas seulement sauver des monuments mais également veiller à l'intégrité des ensembles et protéger l'homogénéité de Paris. A ce titre depuis de nombreuses années nous nous battons contre le projet d'architecture de rupture de la Samaritaine rue de Rivoli. En association avec la SPPEF nous avons entrepris des recours juridiques et après bien des péripéties nous avons remporté une grande victoire en 2014 : le tribunal administratif en première instance puis en appel a annulé le permis de construire au motif que le projet architectural était « en dissonance » avec son environnement. LVMH et la Mairie de Paris se sont pourvus en cassation.

Affaire donc à suivre à moins que LVMH n'adopte une solution raisonnable : abandonner la fameuse façade en rideau de douche et faire un nouveau projet.

Nous n'avons bien entendu pas été la seule association à travailler sur ces dossiers et n'avons pas la prétention de les résoudre seul. Dans la salle nous avons le plaisir d'accueillir des représentants d'autres associations qui nous font l'amitié de nous manifester par leur présence la convergence de nos actions.

Toutes ces affaires nous ont valu une avalanche d'insultes dans la presse : on nous a reproché de bloquer les initiatives architecturales et d'être responsable du chômage ou bien encore d'être des passéistes qui veulent mettre Paris dans le formol et muséifier la capitale. Toutes ces critiques sont la rançon de notre succès et, plus que jamais nous sommes bien décidés à poursuivre notre action.

Je n'ai pas l'intention de vous détailler nos autres préoccupations des douze derniers mois. Vous les connaissez par la lecture de notre bulletin et lors du débat tout à l'heure vous pourrez nous interroger sur tel ou tel sujet qui vous tient à cœur.
Et puisque nous sommes réunis en assemblée générale, je voudrais vous rappeler, comme l'an dernier, quelques difficultés que nous rencontrons et vous réitérer un appel pressant ; notre survie en dépend.

Tout d'abord nous nous heurtons à une crise de recrutement. Je sais que beaucoup d'autres associations ont les mêmes problèmes et les personnes que nous rencontrons nous disent toutes qu'elles sont déjà très sollicitées. Nous avons de la peine à leur faire comprendre qu'en adhérant elles ne font que défendre leurs intérêts. Nos effectifs diminuent et surtout nous n'arrivons pas à recruter de nouveaux et jeunes adhérents bien que la plupart des gens se disent soucieux de la préservation de Paris. L'an dernier j'avais demandé à chacun d'entre vous présents dans cette salle et qui êtes nos fidèles de prendre la résolution de recruter parmi vos proches au moins un nouveau membre. Hélas c'est demeuré un vœu pieux.

Par ailleurs notre association fonctionne exclusivement grâce au dévouement d'un trop petit nombre de personnes dont la moyenne d'âge suit la même courbe que celle de nos adhérents. Nous avons un besoin impérieux de renforcer et de rajeunir notre équipe. Notre réseau de délégués est très insuffisant pour couvrir tous les arrondissements de Paris. Nous aurions également besoin de quelqu'un pour appuyer l'action de notre trésorier, pour centraliser nos relations avec les médias, pour rejoindre l'équipe de rédaction du bulletin, pour animer notre équipe de délégués. N'hésitez pas à prendre contact avec nous, votre collaboration active nous serait précieuse.

Dans un instant notre trésorier va vous lire son rapport financier. Je ne veux pas déflorer le sujet mais sachez que notre situation demeure fragile, ce qui limite nos possibilités d'action en particulier en matière de recours juridiques. Il est évident que notre cotisation à 50 euros ne nous permet pas d'équilibrer mais nous ne voulons pas qu'un montant trop élevé soit dissuasif. Aussi je remercie tout particulièrement ceux qui parmi vous – ils sont nombreux – sont nos mécènes en joignant à leur cotisation une contribution volontaire supplémentaire (souvent importante) pour nous aider. Nous en avons vraiment besoin, notre efficacité est en jeu.
En conclusion je voudrais vous dire que le combat pour la défense de Paris est permanent. Devant les menaces qui continuent à peser sur Paris, je demeure convaincu et j'espère que vous l'êtes également, que notre combat est toujours d'actualité comme lors de notre création.

Le Président Olivier de Monicault

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2014

Nous clôturons l'exercice 2014 sur un résultat net positif de € 2 788 contre une perte de €2 128. C'est un évènement dont il faut se réjouir même s'il ne doit pas faire illusion. Il est en effet dû à la conjonction de deux facteurs exceptionnels : d'abord un surcroit de générosité de plusieurs adhérents fidèles se traduisant par une très belle progression des cotisations de €16 444 à €20 264, qu'ils en soient ici tout particulièrement remerciés ; ensuite, le versement sur l'exercice par la Fondation de France de deux annuités de subvention en rattrapage d'un retard antérieur soit €6 000 au lieu de €3 000.

Les charges, réduites de plus de € 4 000 en 2013, ont en revanche à nouveau progressé en 2014, de €1 552 soit + 5,5% (€28 431 à €29 983). Y ont contribué, d'une part, la pénalité que La Poste s'est autorisée à nous infliger pour avoir mentionné dans notre bulletin la date et l'adresse de notre précédente assemblée (!) ajoutée au relèvement de ses tarifs, et d'autre part, l'acquisition d'un nouvel ordinateur en remplacement d'un matériel à bout de souffle, dépense longtemps reportée et qu'autorisait enfin une trésorerie moins tendue. En regard, la progression bien supérieure des cotisations (+ €3 820 ou 23%) a permis de réduire à nouveau le déficit courant cependant encore négatif de près de €10 000 (€9 719 au lieu de € 11 628). Notre fonctionnement n'en demeure donc pas moins structurellement déficitaire.

Mais l'érosion progressive du fonds associatif, fortement amputé par les pertes antérieures, va bénéficier cette année d'un répit que l'on espèrerait durable. C'est l'effet concret et tangible de la forte sensibilisation des adhérents aux causes qui nous ont plus particulièrement mobilisés, non sans quelques succès, cette année, causes auxquelles ils ont affirmé leur pleine adhésion par un soutien financier exceptionnel et précieux. Qu'ils en soient à nouveau remerciés. Ce mieux appréciable ne doit cependant pas dissimuler que nous demeurons toujours aussi tributaires des recettes exceptionnelles, aléatoires par nature, que sont la subvention de €6 500 allouée par la Ville et celle de €3 000 de la Fondation Jullian. Enfin, les conditions exceptionnelles de l'exercice ont permis de bénéficier d'une trésorerie moins tendue et donc de ne pas avoir, cette année encore, à prélever sur notre portefeuille qui en clôture se situait à €7 296.

Jean Claude Momal, Trésorier

Au fil des quartiers

1er ARRONDISSEMENT

SAMARITAINE – POURVOI EN CASSATION

La Ville et LVMH ont contesté devant le Conseil d'État, le jugement de la Cour Administrative d'Appel qui le 5 janvier dernier avait donné raison à SOS Paris et à la SPPEF opposés à ce projet ultracontroversé. Le jugement sera rendu d'ici fin juin Maintenant que les immeubles existants ont été détruits, la seule réponse adaptée aux données du contexte serait d'en rétablir l'échelle et le rythme dans les constructions neuves appelées à les remplacer.

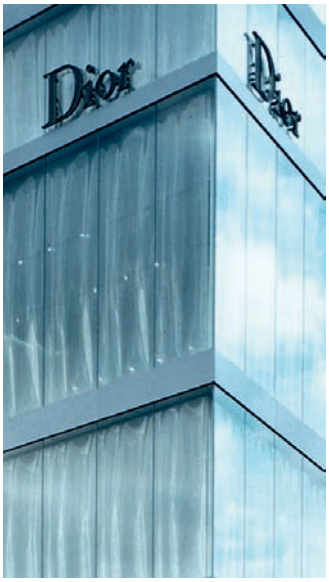

Immeuble Dior (LVMH) à Tokyo : ça vous rappelle quelque chose ?

Rien n'empêche de dessiner un édifice dont les dispositions reprendraient le rythme parcellaire et en tirerait parti dans l'organisation de sa distribution.
Rien n'empêche non plus que le gabarit reste fidèle à celui de l'ensemble de la voie, telle qu'elle existe aujourd'hui, sans prétendre à atteindre le niveau de faîte excessivement élevé qui a été négocié avec la Ville de Paris lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme spécialement dédiée à cette opération.
Rien n'empêche enfin que l'écriture architecturale respecte les rythmes d'étages et de percements antérieurs, pour que les nouveaux immeubles n'entrent pas en conflit avec les anciens. Dans d'autres lieux de telles expériences ont été conduites avec succès – notamment à Lisbonne, après l'incendie du Chiado en 1988. La Ville de Paris et le commanditaire du projet, s'honoreraient de démontrer leur capacité à comprendre les règles urbaines et à les valoriser.

François Loyer

FONTAINE DES INNOCENTS A L'ABANDON

La Fontaine des Innocents, de style Renaissance, est classée monument historique depuis 1862. Elle a été réalisée en 1548 sous le règne du roi Henri II. Elle est l'œuvre de l'architecte Pierre Lescot, sa décoration et ses sculptures sont de Jean Goujon et était destinée à l'origine à célébrer l'entrée du roi dans Paris.
La Fontaine est taguée depuis le mois de janvier et les alentours sont laissés à l'abandon comme le montre le diaporama (qui se trouve sur notre site) : tags sur les murs et au sol, affichage sauvage, plaques de rues recouvertes d'autocollants…
Madame la Maire de Paris, Monsieur le Maire du 1er arrondissement, pouvez-vous demander aux services compétents d'intervenir de toute urgence et de faire une toilette de printemps à cette magnifique place ?
Cette place est visitée et photographiée par des milliers de touristes chaque semaine. Est-ce l'image de votre ville ou de votre arrondissement que vous souhaitez leur laisser ?
La Fontaine des Innocents a été à nouveau maltraitée, cette fois par les services de la Ville. Après avoir caché les tags par du papier gris les services de la ville ont tout simplement recouvert la pierre de peinture grise. Est-ce ainsi que la Ville entretient désormais ses monuments historiques ?

La Fontaine des Innocents taguée

Avec l'aimable autorisation de l'association Accomplir

5e ARRONDISSEMENT

LES CADENAS DES AMOUREUX - A QUAND UNE VRAIE SOLUTION ?

La Mairie semble toujours pencher pour la promotion de "Paris-romantique-capitale-des-amoureux" et propose des solutions qui ne résolvent rien. La protection par plaques acryliques ne donne qu'une amélioration très partielle.
Le simple bon sens consisterait à rendre les ponts "incadenassables" une fois pour toutes. Ne pourrait-on munir

Cadenas derrière la plaque acrylique

le pont de l'Archevêché de rambardes en fonte similaires à celles du Pont au Double voisin ? Ce pont a été réalisé en 1883 par l'ingénieur Jules Lax ; ses balustrades sont en fonte moulée recouverte de cuivre par un procédé galvanique. Aucun cadenas ne peut s'y accrocher et le pont a fière allure...
Si cette solution n'est pas adoptée ou s'avère trop lourde ou coûteuse, il faudrait que la Mairie mette tous les cadenas existants à la ferraille (elle en tirera un bon prix !), interdise leur vente et leur placement et fasse respecter cette interdiction. C'est peut-être cela le plus dur, mais d'autres villes comme Rome l'ont bien fait !
Note : la Mairie vient de fermer le Pont des Arts pendant une semaine pour enlever tous les cadenas et installer des panneaux vitrés. Ils seront d'abord décorés par des oeuvres d'art temporaires et remplacés dans quelque temps par d'autres panneaux acryliques traités anti-graffitti. En agissant ainsi, Paris ne fait que suivre l'exemple d'autres villes du monde entier dont Rome, Florence, Melbourne, Canberra, New-York qui ont choisi de délester leurs ponts de ce type de preuves d'amour. Espérons que les autres ponts de Paris seront bientôt protégés aussi.

Pont au Double sans cadenas

6e ARRONDISSEMENT

IMBROGLIO JURIDIQUE ET FINANCIER AUTOUR DU MUSÉE HÉBERT

A trop vouloir bien faire, tout se trouve ficelé et impossible à démêler… C'est un peu le constat que l'on peut faire quand la curiosité vous pousse à vouloir connaître le pourquoi de la fermeture depuis plusieurs années du charmant Musée Hébert au 85 rue du Cherche-Midi, fermeture qui s'accompagne de la mise sous filet d'une partie de la façade.

Ernest Hébert (1817-1908) a été un peintre en vogue au Second Empire et sous la IIIème République, Il a connu la célébrité notamment pour ses portraits mondains et ses scènes paysannes inspirées de l'Italie qu'il aimait beaucoup.

A sa mort, le fils adoptif de sa veuve, Patris d'Uckermann voulut laisser à la postérité une belle collection de l'artiste et un lieu où l'exposer, l'Hôtel de Montmorency rue du Cherche-Midi. Il légua également à l'Etat deux immeubles de rapport dont les revenus devaient assurer le financement du fonctionnement du musée… Ces donations échelonnées dans le temps ont été attribuées à des bénéficiaires différents, ainsi la collection de l'artiste est revenue au Musée d'Orsay, la propriété de l'hôtel de Montmorency à la Réunion des Musées Nationaux, RMN, et les immeubles de rapport à la Fondation de France…

Aujourd'hui, tout se trouve bloqué à la suite de la dégradation de l'état du musée. En effet, d'un côté, se trouve un propriétaire, RMN, qui n'a pas d'argent pour financer les lourds travaux de réhabilitation de l'Hôtel, d'un autre la Fondation de France qui bénéficie des rentrées financières des immeubles de rapport, mais ne se presse pas d'examiner le problème de la rénovation du musée…

Heureusement, la collection Hébert qui comporte des tableaux et un fonds intéressant de photos d'Italie, elle, est bien entretenue par le Musée d'Orsay.

Le Musée Hébert

Yves Badetz, conservateur général du patrimoine, directeur de ce musée fantôme, estime que pour dénouer cet imbroglio juridique, il convient de respecter le souhait du donateur, qui était d'assurer l'exposition des œuvres d'Ernest Hébert dans l'Hôtel de Montmorency. Ainsi, sans s'engager dans l'idée de casser la donation, sa révision est envisagée avec l'accord de la Fondation de France, légataire universel. Une première étape serait de transférer la propriété des murs au Musée d'Orsay. Ensuite, viendra la question du financement des travaux, estimés à 14 M€ ce qui est beaucoup pour environ 1 800 m² de surface disponible ! Mais l'agencement des lieux est à revoir entièrement, avec au préalable le départ de locataires qui occupent une partie des lieux. Une question peut être posée : les biens remis à la Fondation de France sont-ils seulement inaliénables ou doivent-ils rester au service des intentions premières des donateurs ? Ne pourrait-on envisager la vente du ou des immeubles de rapport pour financer ces travaux ?

Il serait dommage que cet hôtel XVIIIème dont la façade est inscrite aux Monuments Historiques ne retrouve pas sa vocation d'héberger les œuvres d'Ernest Hébert et d'être ouvert au public comme le souhaitait le donateur…

Et, à une autre échelle, lorsqu'on se promène le long de la rue du Cherche-Midi, bordée de nombreux hôtels célèbres, l'idée vient de proposer la création d'un comité de cette rue, pour en assurer la protection et le rayonnement. Qu'en pensent les riverains ?

Colette de Wiljes

7e ARRONDISSEMENT

SAINT THOMAS D'AQUIN : PROJET D'EXTENSION DE SCIENCES PO

Pour pérenniser les ambitions d'une école de rang international et assurer son développement, Sciences Po s'est porté acquéreur du site de l'ancienne Artillerie, 1 place St-Thomas-d'Aquin. Il s'agit d'un vaste terrain de 9 324 m², à l'origine couvent des Dominicains, démantelé à la Révolution. Il était devenu le Musée de l'artillerie en 1792. Le site est occupé actuellement par des services du Ministère de la Défense, ceux-ci devraient déménager au pôle Balard fin 2015. Disposé autour de trois vastes cours, les bâtiments conventuels sont classés ou inscrits à l'ISMH.

C'est évidemment pour Sciences Po un projet d'envergure, en cohérence avec des opérations immobilières antérieures qui lui ont permis de récupérer les anciens locaux de l'ENA, 13 rue de l'Université et l'Hôtel de Fleury qui hébergeait de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Aucune transaction financière n'est actuellement finalisée avec le Ministère de la Défense et France Domaine. On se souvient que les tractations en vue de racheter les bâtiments de la Croix Centrale de l'ancien Hôpital Laënnec avaient échoué faute de financement suffisant.

Toutefois l'École a déjà prévu les modifications qu'il faudrait apporter au Plan de Sauvegarde, afin de réaliser son campus international, avec entre autres, la possibilité de construire en sous-sol un amphithéâtre de 600 places.

Le rapport du Commissaire enquêteur détaille le contenu de ces négociations qu'il serait prématuré d'exposer ici, mais nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions de ce projet.

Christine Fabre

8e ARRONDISSEMENT

HOTEL DE LA MARINE

Rappelons que ce que l'on appelle actuellement l'Hôtel de la Marine fut construit entre 1756 et 1774 par Jacques-Germain Soufflot sur des plans de l'architecte du Roi Louis XV, Jacques-Ange Gabriel. Garde-meuble royal à l'origine, le bâtiment a été occupé depuis plus de deux siècles par le Ministère de la Marine, puis par l'état-major de la Marine.

En 2011, dans la perspective du déménagement, prévu pour 2016-2017, de l'état-major de la Marine vers le site de Balard (15e) nouveau « Pentagone à la française», le commissaire général Olivier Laurens, Délégué du Patrimoine de la Marine, a précisé souhaiter que « nos successeurs respectent l'histoire du bâtiment ». Nous rappellerons notamment, que c'est dans ses salons qu'a été signé le procès-verbal constatant la mort de Louis XVI et que

l'abolition de l'esclavage a été décidée.
Ne s'y trompant pas, Nicolas Sarkozy, alors Président, a confié en 2011 à Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président, la responsabilité d'une commission chargée de « rendre un avis aux pouvoirs publics sur l'avenir de l'Hôtel de la Marine et sur la meilleure utilisation possible de ce bâtiment qui appartient au patrimoine national ». Fin 2011, le bref rapport de ladite commission soulignait qu'il fallait garder l'Hôtel de la Marine dans le giron de l'État, proposant de l'affecter au Louvre.
En 2013, le nouveau directeur du Louvre, nommé par François Hollande, jugeait le projet de l'Hôtel de la Marine trop coûteux. Le bâtiment fut alors récupéré par le Centre des Monuments Nationaux (établissement public administratif placé sous la tutelle du Ministre de la Culture et de la Communication) ce qui dans un premier temps satisfaisait l'Académie des Beaux-Arts.
Mais un récent projet consistant à implanter en rez-de-chaussée un espace commercial dédié à la gastronomie est jugé par l'Académie des Beaux-Arts « inapproprié et nuisible à cet emblème de la Place de la Concorde ». L'association des amis de l'Hôtel de la Marine se déclare également consternée et le Président de la République se voit obligé de charger Martin Ajdari, ancien directeur de cabinet de l'ex-ministre de la culture, Aurélie Filippetti, d'une mission de coordination pour apaiser les esprits et donner un peu de cohérence au projet.
Espérons surtout que le projet d'espace commercial dédié à la gastronomie sera remis dans les cartons, tant il est une « offense à la dignité de la France » comme l'a jugé lui-même le Président Giscard d'Estaing dans une récente interview !

Régis de Savignac

L'AMBASSADE DU CANADA DÉMÉNAGE

Au 130 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré se dressait l'hôtel particulier de la famille Mortier, remplacé en 1879 par un immeuble de rapport dont la façade sur rue – non altérée – a fière allure. Hélas, pour installer sa chancellerie et son centre culturel, le Canada envisage de vider tout l'ensemble immobilier (y compris un escalier remarquable et le hall d'entrée) pour y aménager des plateaux ouverts et une salle de conférence dans un esprit entièrement moderne. Il est également prévu de défigurer la façade.
Bref une opération de façadisme qui – c'est un comble – ne respecte même pas la façade à laquelle il sera difficile de s'opposer étant donné les privilèges diplomatiques du propriétaire.

Régis de Savignac

Future ambassade du Canada

BÂCHES PUBLICITAIRES DU CRILLON

L'hôtel Crillon, en travaux de rénovation jusqu'à la fin de l'année, a complètement disparu sous une énorme bâche qui ne couvre pas seulement l'hôtel lui-même mais aussi une grande quantité de cabines de chantier abritant bureaux d'études, infirmerie, réfectoire, etc... Ces cabines sont devenues grâce à ces bâches une sorte de "Crillon-bis" dans un style assez convaincant qui répète les frontons des autres bâtiments et porte même des nuages peints sur son toit...

Cabines de chantier sans bâche

Quoiqu'on puisse en dire, cette solution est certainement plus esthétique que les entassements de cabines disgracieuses comme on en voit ailleurs, dans la cour de la BNF Richelieu ou la rue du Faubourg Montmartre.
Sur le reste de la façade s'étale une publicité géante pour des montres qui financent toute cette structure et sans doute une partie des travaux.
La Fédération Patrimoine-Environnement nous signale qu'une députée verte a obtenu le vote d'un amendement interdisant la publicité sur les bâches protégeant les travaux sur les monuments historiques. Voir vanter les mérites d'un parfum ou d'une montre sur une façade peut en effet être une gêne mais si ce provisoire permet de financer des travaux qui nous permettront pendant soixante ans de profiter de belles façades, nous sommes « raisonnablement pour ».

Jan Wyers

Hôtel Crillon en travaux sous bâche

9e ARRONDISSEMENT

LA PLACE DE L'OPERA, RENDUE AUX PIÉTONS

Le 15 mars, le dépôt de propositions pour le budget participatif 2015 de Paris était clôturé. 5115 propositions ont été postées par les Parisiens sur la plateforme internet. La sélection et le vote des projets auront lieu en juin et en septembre. Voici une idée intéressante proposée par un habitant du 9ème arrondissement et que nous reprenons ici en le remerciant.

Place de l'Opéra piétonne ©zoenet/Flickr

« Appréciée des touristes et des Parisiens, la place de l'Opéra Garnier souffre du trafic automobile. Nous proposons d'y interdire la circulation.
L'Opéra Garnier est un des emblèmes de Paris qui a fait l'objet de travaux conséquents pour le mettre en valeur. Le bâtiment est magnifié mais il est toujours enclavé dans une trame de voies qui sanctifie l'automobile. Il faudrait rendre la place aux flâneurs et au public de l'opéra en la reliant aux marches de l'opéra, mettre en valeur l'arrière du bâtiment flanqué d'un rond-point sans logique et agrandir l'espace piéton de façon à relier le bâtiment au boulevard Haussmann. Vaste programme mais qui aurait du charme... »

Jan Wyers
en remerciant le journal Daily Neuvième

ADVANCIA 39 AVENUE TRUDAINE - ÉTAT DES LIEUX

Cette affaire dont nous vous avons déjà parlé plusieurs fois n'est toujours pas terminée malgré plusieurs recours et un dialogue avec le promoteur Nacarat. Le PC a été accordé par la Mairie en janvier 2014 mais le projet est toujours en attente: des désaccords subsistent notamment sur les hauteurs, les 3 sous-sols de parking et l'abattage d'arbres parfaitement sains dans la cour. Une décision du Tribunal Administratif, tenant compte de la concertation avec les riverains, sera communiquée sous peu.

François Huot / Jan Wyers

11-12e ARRONDISSEMENT

PLACE DE LA NATION ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE VERTES ?

Le projet de l'APUR pour le verdissement de la place de la Nation date d'il y a dix ans, à une époque où la question des espaces verts dans Paris n'était pas encore niée par la Municipalité. L'idée est aussi simple que raisonnable.
A contrario, elle permet de juger objectivement de ce que l'on a perdu avec la transformation de la place de la République en esplanade dallée, dans un quartier qui manque si dramatiquement d'espaces verts, utilisables prioritairement par les enfants ou les personnes âgées en mal de promenade.
Au moment où la Mairie envisage de fermer les voies rapides en bord de Seine pour rendre la ville à ses habitants, l'exemple de ces

État actuel place de la Nation

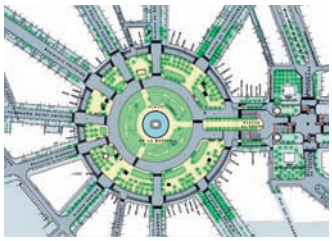

Plan du projet de son verdissement

deux places permet de juger de ce qu'il faudrait faire pour y parvenir.
Mon marchand de journaux me disait hier que la Mairie avait préféré les bobos aux habitants du quartier, en leur supprimant l'un des très rares espaces verts dont ils pouvaient disposer, et il s'indignait qu'un monument comme la fontaine aux dauphins ait été déplacé alors qu'il y a si peu d'œuvres d'art dans les rues du quartier - ceci pour être réinstallé dans un quartier aussi privilégié que le VIIIème arrdt. La remarque n'est pas fausse : quand la Ville regardera-t-elle du côté des quartiers populaires de la rive droite pour les faire bénéficier des mêmes avantages que ceux du centre historique ? Si l'on avait rétabli l'état de la place de la République en 1878, avec sa statue monumentale, ses fontaines, ses jardins et ses mâts-oriflammes aux bases en bronze sculpté, cela aurait eu plus de gueule que l'étendue des dalles de ciment qu'on leur a substituées. Le destin s'est chargé de le rappeler à l'orgueil des politiques en incendiant le prétentieux «Café du monde et des médias" qu'on avait mis à leur place, dans une vision purement marchande de la rentabilité commerciale des espaces publics !

François Loyer

12e ARRONDISSEMENT

PALAIS DE LA PORTE DORÉE

L'ancien Musée des colonies de la Porte Dorée, vestige de l'Exposition coloniale internationale de 1931, est un des monuments « art déco » les plus remarquables de Paris. Il est classé depuis 1987 Monument historique ; depuis 2007 il accueille la Cité Nationale de l'Immigration. Sa façade est couverte d'un bas-relief monumental, œuvre d'Alfred Janniot, qui symbolise de façon allégorique les apports des colonies françaises à la métropole.
Le terrain voisin, au 295 avenue Daumesnil, juste entre le palais et le boulevard périphérique, vient d'être vendu par la Ville à un promoteur immobilier pour réaliser un projet hôtelier de 255 chambres. Les huit étages de l'hôtel domineraient et écraseraient le Musée jusqu'à présent isolé. La perception du caractère monumental de l'édifice serait fortement modifiée. Notre vue de satellite le montre avec clarté ! Mais qui s'en soucie ?

Guy Lesève

Emplacement du projet hôtel Porte Dorée

ZAC BERCY-CHARENTON POUR UN QUARTIER PARISIEN POPULAIRE, ÉCOLOGIQUE, INNOVANT ET SANS TOURS

Les dernières réunions de « concertation » entre les habitants, la Mairie du XIIe et la Mairie de Paris n'ont pas abouti à réorienter le projet de quartier Bercy-Charenton conformément aux demandes des habitants. A quoi servent donc les concertations si les concertés ne sont pas entendus ?

Pérenniser les Tunnels des Artisans

La Ville de Paris persiste à vouloir détruire trois des six tunnels de la Gare de la Râpée. Ces impressionnants ouvrages d'art datant de l'époque Napoléon III sont situés à côté de l'infranchissable immeuble Lumière. Les deux premiers tunnels dits Tunnels des Artisans abritent 150 artisans devenus pour les besoins de la ZAC locataires

Palais de la Porte Dorée et son bas-relief

précaires de la SNCF. La destruction de ces tunnels entrainerait la disparition de ces emplois qui n'existent que grâce aux conditions exceptionnelles de ces tunnels : loyers modérés, possibilités d'activités bruyantes du fait de cette maçonnerie ancienne, températures fraîches faisant de ces galeries un frigidaire naturel pour des produits frais. Pérenniser et renforcer l'activité dans ces tunnels pour constituer un pôle de production et de création innovant et exploiter l'ensemble des galeries serait une démarche intelligente.

Emplacement du projet Bercy-Charenton

Utiliser la Petite Ceinture

La Ville de Paris veut ouvrir au public ce tronçon de voie ferrée pour la transformer en lieu de promenade ou de loisirs au pied des nouveaux logements. Nous pensons que la Petite Ceinture peut aussi servir à faire circuler des trains touristiques très demandés ou à une innovante logistique régionale ferroviaire de fret du dernier kilomètre en diminuant ainsi la pollution de l'air dans Paris.

Equipements : contre un grand flou et une vision commerciale de Paris

Pour donner une identité à ce nouveau quartier aux portes de Paris, un équipement important est nécessaire. Les propositions de la Ville sont celles d'un n-ième centre commercial dans ce qui resterait du Tunnel des Artisans. Notre proposition de Musée Innovant des Transports de Paris (MITPA) apporterait une valorisation culturelle à ce nouveau quartier desservi à la fois par la Seine, le plus grand faisceau ferroviaire national (Paris-Lyon-Marseille), la Petite Ceinture, le tramway T3, la ligne 14. Le Bâtiment des Electriciens, angle du boulevard Poniatowski et du quai de Seine pourrait être transformé en musée et relié par la Petite Ceinture aux collections plus importantes de Villeneuve-Saint-Georges (RATP) et de celles de Chelles (AMTUIR).

Réorganiser les bretelles de l'échangeur de Bercy

Le quartier Bercy-Charenton subit des nuisances terribles de bruit et pollution de l'air du fait de la présence de deux autoroutes : le boulevard périphérique et l'arrivée de l'autoroute A 4. Des études portées par des élus du Val-de-Marne dans le cadre du Grand Paris proposent de différer l'entrée de l'autoroute A 4 au niveau de l'A 86. La reconquête des bords de la Seine et de la Marne, à Charenton et Saint-Maurice permettrait de construire des logements et des activités. Au lieu d'une douzaine de bretelles, l'échangeur du périphérique n'en conserverait que quatre pour connecter le boulevard Poniatowski et les quais de Seine.

En réduisant les bretelles de l'échangeur, environ 3 hectares de nouveaux espaces constructibles seraient dégagés autour de l'espace vert du Bastion n°1, en face du futur Musée des Transport pour des logements et des activités.

De la même façon, il serait intéressant d'envisager la transformation du périphérique en boulevard urbain.

Secteur Léo Lagrange : espaces verts et sportifs ou béton ?

La Ville de Paris prévoit un nouveau collège Boulevard Poniatowski, mais en rognant sur les espaces verts et sportifs du secteur Léo Lagrange, quelle mauvaise idée...

Le quartier Bercy-Charenton pourra être un quartier dynamique et innovant en termes d'activités logistiques, de production artisanale, de création audiovisuelle et artistique, dans la tradition artisanale du XIIe arrondissement. Il restera un quartier populaire avec une offre importante en logements sociaux dans un équilibre logements-activités à conserver. Il est cependant primordial de compenser les espaces verts et sportifs utilisés par le collège, les logements et activités du secteur Léo Lagrange. Cela sera possible grâce à la suppression des deux bretelles du périphérique dans ce secteur et la reconquête végétale vers la Seine. Mais pour conserver à Paris ses espaces verts, il faut une volonté solide.

Pour un quartier parisien populaire, écologique, innovant et sans tours

Il ne faudrait pas que la Ville de Paris ait une vision élitiste et passéiste de ce nouveau quartier Bercy-Charenton. Les habitants et les milieux populaires sont capables de créativité et d'innovation, à l'exemple du Tunnel des Artisans. Mais il est urgent que la Ville de Paris s'ouvre au XXIe siècle et abandonne les équipements dépassés comme les autoroutes urbaines avec leurs échangeurs et les tours. Les tours sont une complète hérésie anti-écologique à l'aune du monde durable et les Parisiens sont majoritaires à les refuser.

Le Comité Permanent Bercy-Charenton a l'objectif ambitieux de faire du nouveau quartier Bercy-Charenton un quartier parisien populaire, par ses emplois, ses équipements et ses logements ; innovant, par ses expérimentations en matière de logistique ferroviaire urbaine, de production artisanale et culturelle ; et écologique en réduisant la pollution de l'air, le bruit et surtout en ménageant des espaces verts et sportifs pour tous.

Place aux habitants dans une ville où il fait bon vivre !

Christine Nedelec
SOS Paris avec le
Comité Permanent Bercy-Charenton

13e ARRONDISSEMENT

PARIS MÉRITE MIEUX QUE DES TOURS, MIEUX QUE LES TOURS DUO…

Contribution à l'enquête publique

Tours de bureaux et intérêt général

Les arguments pour les tours dans les discours lient esthétique moderniste et attractivité économique, ce qui suffirait à fonder leur intérêt général ! Si depuis plus d'un siècle, la tour est proposée comme symbole de modernité, pour nombre d'experts elle a surtout valeur de totem, publicitaire ou politique (voir Thierry Paquot « La Folie des Hauteurs »). Quant à l'attractivité économique magiquement convoquée, aucune étude sérieuse ne valide cette hypothèse.

Par contre, le surcoût de la hauteur a été abondamment quantifié et il a même entrainé l'abandon des tours de logements du fait du montant exorbitant des charges. En effet, dés sa conception, l'édification d'une tour est plus coûteuse pour la collectivité qu'un bâtiment bas, en termes de réseaux d'assainissement, de stabilité au feu, de sécurité, de concentration des flux, obligeant à une logistique urbaine particulière. Une tour impose un surcroît de matériaux de 30% pour des questions de sécurité, stabilité au feu et d'espaces techniques induits par la hauteur. La déconstruction d'une tour représente un surcoût qui n'est intégré nulle part dans le coût réel : la tour Montparnasse avec ses 350 copropriétaires et malgré son obsolescence et son amiante reste impossible à détruire !

L'impact environnemental d'une tour est énorme comparé à un bâtiment de hauteur standard. En dehors de l'ombre qui envahit les rues, le surcroît de 30% des surfaces nécessaires pour la sécurité, le fonctionnement de la hauteur et donc de matière pour un service égal crée un surcroît de pollution générale, transports, déchets, etc… Pire, le très mauvais rendement thermique d'un gratte-ciel ne permet pas de respecter le plan Climat. Dans le cas similaire de la tour Triangle ni la Ville de Paris ni Unibail-Rodamco appuyé par le bureau d'études thermique Transsolar, ni le cabinet d'architectes Herzog & De Meuron, n'ont diffusé le moindre document avec chiffrage à l'appui des consommations d'énergie.

La société Enertech, l'un des meilleurs bureaux d'études français, avait analysé l'expérience de la Post Tower, une tour construite à Bonn selon les principes thermiques de Transsolar. L'échec était complet, par rapport à la norme du Grenelle II de l'environnement : la consommation d'énergie primaire y est encore de 500 kWhep/m²/an alors que la barre fixée par le Grenelle II de l'environnement est de 50 kWhep/m²/an.

Décider de reprendre l'édification de tours à Paris en 2008, sans étude d'impact digne de ce nom, sans écouter l'avis des Parisiens systématiquement contre et surtout sans proposer de révision générale du PLU est particulièrement symptomatique .

Dans le cas des Tours Duo, une étude à jour des besoins en bureaux ainsi qu'une argumentation précise sur l'intérêt général au niveau du quartier, de Paris et même du Grand Paris aurait sans aucun doute remis en cause le dossier.

En effet, 90 000 m² de bureaux dans un espace déjà saturé en bureaux, dans une ZAC déjà elle-même remplie à plus de 30% de bureaux contribue un peu plus encore au déséquilibre actuel Paris-Banlieue et aux transhumances quotidiennes responsables de pollution et de temps de transports dommageables à tous. L'échelle du Grand Paris et du pays doit être celle de projets de cette ampleur.

Comme toujours la question de l'intérêt général est nettement sous-évaluée dans le dossier d'enquête : cette tour est un projet privé, mené par un investisseur étranger, la Caisse des dépôts du Québec. Ce projet est pour elle un pion financier et la question n'est pas celle du paysage urbain, de la continuité historique, l'adéquation environnementale, ensoleillement, vents, transports ou circulation pour les Franciliens et Parisiens !

Tours et grand paysage

Les projets actuels de la Ville de Paris prévoient en plus des tours Duo, 3 autres tours sur la ZAC Paris Rive-Gauche, de même à la ZAC Bercy-Charenton, le plafond de hauteur est remis en cause. Ces bâtiments de grande hauteur viennent s'ajouter à la Tour Triangle de la Porte de Versailles et au Tribunal de Grande Instance des Batignolles. Il s'agit d'un véritable ceinturage de la ville qui referme sur elle-même, au lieu de la raccorder à sa banlieue. Il faudrait au contraire comme en 1860, annexer les territoires contigus et poursuivre la continuité.

Le débat sur le grand paysage n'a pourtant jamais été ouvert (exception faite du questionnaire de Bertrand Delanoë envoyé en 2004 à 120 000 parisiens en proposant à nouveau des constructions de tours, qui avaient été refusées à plus de 62%). En partenariat avec les associations et les habitants, une vraie réflexion permanente doit être engagée sur ce qui fait une ville et pour qui on la fait. La considération du caractère patrimonial exceptionnel de Paris, son développement en harmonie avec son histoire, les risques de la disharmonie sur l'attractivité touristique du territoire, les relations de Paris avec ses banlieues sont à étudier avec soin.

Les échecs de cet urbanisme de rupture et de ces tours ont pourtant été démontrés ; on pouvait espérer de ces leçons du passé qu'elles mènent à des projets réellement innovants pour Paris, respectueux d'un développement durable et harmonieux.

Pour ces raisons générales et à l'aune de la situation propre aux Tours Duo, nous estimons que ce projet ne répond pas à l'intérêt général. Nous aimerions que la municipalité soit plus soucieuse de l'intérêt des Parisiens que de son propre intérêt financier à court terme ou de celui de fonds de pension même Québecois.

Christine Nedelec

TOURS DES ANNÉES 70 : LE RETOUR !

Pour la première fois depuis les années 70, une tour de logements de 50 m de hauteur est construite à Paris !

Tours dans le 13e

Dans le 13ème arrondissement, le quartier de la ZAC Paris Rive Gauche est celui de toutes les expérimentations, pour le meilleur et pour le pire… Dans le Sud de cet espace en devenir, une première tour de logements vient d'être terminée au 56 avenue de France. Réalisée par Bouygues Immobilier pour un coût de 24,5 millions d'euros, elle comprend 96 logements en accession à 10 000 euros le m² et 92 logements sociaux.

Les concepteurs ont opté pour un style brutaliste (terme architectural), une tour en "déhanchement" rappelant les tours Duo, tours qui "twistent" ou tours "tordues" ?

L'ensemble est déconnecté du contexte parisien, comme tout ce qui se construit dans la ZAC Paris Rive Gauche depuis 25 ans, un échantillonnage de visions d'architectes imbus d'idée de grandeur et "d'innovation" et méprisant l'environ-nement bâti d'une ville patrimoniale exceptionnelle.

Des solutions techniques particulières et coûteuses ont dû être mises en œuvre pour isoler cet ensemble de 50 m de hauteur des vibrations au passage des trains : le double bâtiment repose sur des boîtes à ressorts…

L'édification de cet édifice de grande hauteur et des immeubles qui suivront à ses côtés, est la conséquence du déplafonnement en 2011 de la hauteur légale prévue dans ce quartier. Avec la modification en cours du PLU (plan local d'urbanisme), la Mairie veut se débarrasser des derniers obstacles l'empêchant de donner libre cours à "l'innovation" et à la "modernisation" d'un Paris qu'elle juge dépassé et "dans le formol" ! C'est d'ailleurs l'objectif affiché de l'appel à projet "réinventer Paris"…

Marie Karel

14e ARRONDISSEMENT

VANDALISME MUNICIPAL

Il y a 150 ans quand les voyageurs ou les lourds charrois venant ravitailler le ventre de Paris arrivaient à hauteur du vieil hospice de La Rochefoucauld, ils savaient qu'ils n'étaient plus qu'à 3 km de Notre Dame et ce, grâce à une borne plantée au bord de l'avenue d'Orléans, une toute nouvelle borne kilométrique en fonte, ce matériau noble de la révolution industrielle.

Borne av. du Général Leclerc

Il aura fallu attendre février 2015 pour voir disparaître cet humble héritage du 19e siècle recensé dans tous les guides du petit patrimoine parisien. Et sous quel prétexte ? « On améliore le trottoir », pouvait-on lire sur la palissade pendant cette œuvre de destruction. De qui se moque-t-on ?

Jean-Louis Bourgeon

15e ARRONDISSEMENT

TOUR TRIANGLE : SERA, SERA PAS ?

Nous réclamons un véritable débat démocratique sur la reprise de construction des tours à Paris. Pour ce qui les concerne, les Parisiens, comme les Franciliens et même les Français, sont majoritairement contre les tours. En outre ces tours sont loin d'être toujours remplies ; l'intérêt, général ou pas, à construire des bureaux vides mérite d'être posé surtout en période de crise ! Face à cette majorité de citoyens qui n'est pas écoutée, le bien-fondé de cette tour reste une question politique controversée : par un recours auprès du Tribunal Administratif, la Maire de Paris voudrait faire annuler le vote des Conseillers de Paris qui avaient rejeté le déclassement du domaine public de la parcelle sur laquelle Unibail prévoit d'édifier la tour Triangle. Ce vote à bulletin secret, malgré la requête de la majorité du Conseil pour un scrutin ouvert, n'avait pas été respecté lors de la mémorable séance de novembre dernier. On se souvient du pugilat médiatique ! En attendant, la résolution de la question prioritaire de constitutionnalité, posée par le groupe UMP, sur le maintien du secret du vote lorsqu'il est réclamé par un tiers des membres du Conseil de Paris vient d'être rejetée par le Conseil Constitutionnel. Par ailleurs, le déclassement de la parcelle doit repasser devant le Conseil de Paris. La majorité est loin d'être acquise malgré des manœuvres politiques souterraines en tout genre qui ne font pas la gloire de notre système. Quant à notre recours avec le Collectif contre la tour Triangle et contre la révision du PLU du Parc des Expositions, il vient

Tour Roche à Bâle

d'être rejeté ! Le Tribunal n'a pas retenu nos arguments de non-conformité avec la réglementation européenne qui exige une étude environnementale pour des projets de cette ampleur ou le manque d'intérêt général et l'impact sur le grand paysage de ce projet privé démesuré. Le saucissonnage des procédures qui rendait difficilement lisibles pour les citoyens les opérations sur le Parc des expositions n'a pas non plus été déterminant. Nous avons décidé avec le Collectif Contre la Tour Triangle de nous porter en appel sur la révision du PLU: nos arguments sont solides et la rapporteure a d'ailleurs suivi nos conclusions concernant la non-conformité de notre législation avec le droit européen. Mais appel ou pas, dés que le permis de construire de la tour sera accordé par la Ville, nous aurons encore toute possibilité de l'attaquer.

Rappelons que cette tour Triangle dont le projet fait inexplicablement la fierté de notre Maire, a déjà été construite par les mêmes star-architectes Herzog et de Meuron à Bâle : en termes d'innovation et de prise en compte du contexte urbain, comme pour la Samaritaine, on doit pouvoir faire mieux qu'une copie !

Christine Nedelec

RÉNOVATION DU PETIT PARC DES EXPOSITIONS

L'enquête publique concernant la rénovation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles vient de prendre fin. Notre contribution négative comme nombre d'autres reprenait pour une grande part l'avis défavorable du préfet de région devant les lacunes du dossier et la difficulté d'appréciation globale du projet.
Autoriser ces importants travaux sur la base d'un dossier aussi incomplet ne nous paraissait pas possible en l'état. Le saucissonnage en 3 permis de construire, les tableaux en tous sens et un manque criant d'illustrations, sur la végétalisation ou l'impact sur le paysage de Paris rendait la lecture difficile. Aussi nous avons demandé que cette étude soit substantiellement complétée pour permettre ensuite une enquête publique digne de ce nom.
En outre, la rénovation de cette partie, dite petit parc, du Parc des Expositions s'appuie sur l'existence de la Tour Triangle, ce qui parait tout-à-fait contestable en l'état actuel de la controverse. Mais dans ce cas, l'impact de la tour aurait dû être étudié. Or cette étude d'impact n'a jamais été réalisée de manière satisfaisante que ce soit sur le plan du paysage, de l'écologie, de sa future participation à la pollution du territoire, du problème de saturation des transports ou de fluides et de la menace qu'elle représente pour le développement du Parc des Expositions lui-même (voir la précédente enquête pour la révision du PLU). L'intérêt général de la Tour Triangle était basé sur l'offre de postes de travail qu'elle était censée ouvrir. Rappelons que la tour ne créera pas d'emplois mais ne fera que les déplacer : cet argument économique et social qui fonderait l'intérêt général n'existe pas, comme le disent depuis toujours associations et habitants.
Dans les détails, ce projet de rénovation prévoit un hôtel à la place du Hall 6. Cette localisation loin de tout accès en transport en commun nous semble problématique. Une implantation à la place de la Tour Triangle sur l'avenue Ernest Renan desservie par métro et trams serait bien plus judicieuse pour ses utilisateurs et contribuerait à la vitalité de la rue ou au raccordement doux de la capitale à sa banlieue.
De même, curieusement une incertitude flotte sur le respect du Plan climat par les nouveaux bâtiments du petit parc. Le respect du Plan n'a pas été exigé pour les nouveaux bâtiments du petit parc alors que la pollution de l'air atteint des sommets.
Mais Dieu merci du côté du patrimoine, les pilastres Art Déco de Boileau et Azema seront conservés ! De là à être mis en valeur… Il ne faut pas rêver, ils seront bien plus certainement écrasés par les nouvelles constructions. Car ce parc n'est pas considéré dans son potentiel patrimonial malgré une ambition architecturale manifeste. A côté des objets architecturaux prévus sur les magnifiques images synthétiques, l'espace public gardera son esprit actuel de seconde zone. Cette absence de considération de l'espace de déambulation, tout comme l'effort minimal porté à l'aménagement végétal laisse présager du résultat final. Il ressemblera au désastre paysager, écologique et urbain des pieds de tours dont les effets peuvent se vérifier tous les jours à Montparnasse ou dans le 13e.

Christine Nedelec

Chers Conseillers de Paris, malgré les pressions que vous subissez, la Tour Triangle n'est pas une monnaie d'échange. Comme les Parisiens vous le demandent, ne laissez pas les tours entrer dans Paris.

Voir aussi les arguments économiques de Laurence Parisot : https://www.google.fr/webhp?sourceid=chrome-instant&ion=1&espv=2&ie=UTF-8#q=Laurence+parisot+tour+triangle

16e ARRONDISSEMENT

ROLAND-GARROS ET LES SERRES D'AUTEUIL LE MATCH N'EST PAS TERMINÉ !

Le 21 mars dernier, la grande manifestation de défense des Serres d'Auteuil menacées par le projet d'extension de Roland-Garros a réuni plus de 600 personnes, riverains, associations et politiques. Parmi les orateurs, outre notre président et ceux des associations SPPEF, VMF, COBB, IDFE entre autres, Yves Contassot s'est exprimé avec force contre ce projet vandale et contraire à l'intérêt public.
La presse s'est faite largement l'écho de cette manifestation, soulignant l'absurdité de détruire à grands frais le court central du stade Roland-Garros pour construire une enceinte équivalente à proximité des serres historiques classées, dans un jardin botanique exceptionnel *dont chaque centimètre carré est pourtant protégé*.
Le président des Vieilles Maisons Françaises a rappelé qu'en 2006 l'ancien maire de Paris, Bertrand Delanoë, avait déclaré tout en soutenant le projet d'extension de Roland Garros : « *il est exclu que le périmètre des Serres d'Auteuil, au demeurant protégé au titre de la législation sur les sites, soit en quoi que ce soit concerné par les activités du tournoi* ». Cela ne laisse pas de doute. Il serait intéressant de comprendre pourquoi il a fini par changer radicalement d'avis tout en passant le flambeau à Anne Hidalgo !
Le rapport d'experts du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable), publié par le ministère de l'Ecologie considère tout à fait faisable le contre-projet des associations qui couvrait une partie de l'A13 et permettait de sauver les Serres.
Les Verts de Paris, menés par Yves Contassot, ont fait adopter un vœu à l'*unanimité* au Conseil de Paris le 18 mars sur une nouvelle étude indépendante de ce contre-projet. Les Verts ayant rallié la droite pour la première fois en faveur du Jardin botanique, la Maire de Paris, plutôt que d'être mise encore une fois en minorité, a préféré voter le vœu et le présenter comme son initiative.
Cette seconde étude comparative des deux projets a été effectuée par la société EGIS et payée par la FFT. Elle conclut en faveur de cette dernière, est-ce étonnant? Ce qui semble encore plus problématique, ce sont les liens entre cette société, l'architecte Marc Mimram et la société ICADE, maître d'œuvre du projet, qui

Manifestation Serres d'auteuil du 21 mars 2015

Manifestation Serres d'auteuil : discours d'olivier de Monicault

constituent un conflit d'intérêts manifeste. Cette étude ne peut donc pas être considérée comme indépendante ni même exhaustive puisque réalisée en un temps record et sans prendre la peine de rencontrer les associations ni détailler avec elles leur projet ! Mais cela ne semble pas gêner la Mairie ni la FFT.
Entre-temps, la campagne de communication de la FFT fait rage et inonde le monde d'images virtuelles plus mirifiques que jamais, en diffusant même dans toutes les salles de cinéma un film à la gloire du projet....
Heureusement Ségolène Royal, même désavouée par Manuel Valls, reste un soutien précieux, tandis que le compteur de la pétition contre ce projet a désormais dépassé les 75 500 signatures - 12 500 de plus en une seule semaine !

Jan Wyers

LA MISE EN TERRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Deux événements importants se sont produits depuis :
• Le Conseil de Paris a demandé par un nouveau voeu le 28 mai le report de la délivrance du permis de construire concernant l'extension du stade de Roland Garros. Pendant le débat a été évoquée la partialité de l'étude, soi-disant indépendante, du cabinet EGIS sous la direction de la FFTV Les associations ont réitéré leur proposition de dialogue pour une solution respectueuse du jardin des Serres d'Auteuil et demandé à Ségolène Royal de ne pas autoriser les permis de construire déposés par la FFT.
• Malgré cela, en désavouant une deuxième fois Ségolène Royal, le Premier Ministre a annoncé le 3 juin qu'il allait signer son accord pour la délivrance du permis de construire. Les promesses de démocratie environnementale du Président de la République et du gouvernement sont ainsi bel et bien enterrées !
Le gouvernement cède aux caprices de la FFT alors que plusieurs expertises ont démontré la faisabilité et l'intérêt de l'extension alternative par la couverture de l'A13 sans surcoût significatif (+ 10 M€ pour un budget global de 400 M€).

Face au refus d'un dialogue équitable, les associations et les 75 500 opposants sont déterminés à poursuivre leur combat devant les tribunaux et promouvoir leur contre-projet.

JLW

Grande braderie du Patrimoine : le 7 juin, au moment de la finale de Roland Garros, les associations ont organisé devant la grille d'honneur des Serres une vente aux enchères où le public pouvait "acquérir" des icônes comme le château de Versailles, la Sainte Chapelle, Notre Dame et le Mont Saint-Michel...
Tout a été vendu !

Dessin de Cabu pour les Serres d'Auteuil

LIBRE PROPOS

LA FONDATION LVMH

J'ai pris la navette qui fort obligeamment emmène le visiteur de l'Étoile à la Fondation. Et là, stupeur ! Ce bâtiment, on le dit impressionnant en hauteur comme en largeur, disproportionné par rapport à ses alentours, bref un chef d'œuvre qui n'a pas sa place en bordure du bois de Boulogne. Eh bien, c'est tout le contraire !

L'environnement est affreux – du moins en hiver – mais vaste; le bâtiment est suffisamment éloigné du Musée des Arts et Traditions populaires, dont il est d'ailleurs séparé par un monstrueux chalet, qu'il serait urgent de détruire. Quant au chef d'œuvre, j'ai vu des méduses entassées dans un compotier vaguement rectangulaire, un désordre sans doute savant, mais qui donne un air mesquin et étriqué à la maigre façade qui regarde un plan d'eau, assez réussi, mourir à ses pieds. Aucun envol, aucune respiration. Bref ce n'est point l'environ-nement qui pose problème, c'est le bâtiment lui-même. Sans doute a-t-il été conçu, comme le centre Pompidou, pour être admiré de l'intérieur.
Notons toutefois que le sous-sol de la Fondation abrite une exposition de peintures de la 1ère moitié du XXème siècle fort intéressante…

Un de nos adhérents

17e ARRONDISSEMENT

INAUGURATION DU CHANTIER DU TGI BATIGNOLLES

Malgré tous nos efforts et la lutte acharnée de Cyril Bourayne et des avocats de l'association Justice dans la Cité, nous avons perdu la bataille. Il est vrai que cette fois nous n'avions pas face à nous seulement la Ville mais l'État tout-puissant...
Le 6 mai la première pierre du nouveau TGI a donc été posée en présence de Christiane Taubira et Anne Hidalgo. Le geste inaugural a poussé le symbolique jusqu'à l'extrême en scellant le contrat de Partenariat Public Privé dans le béton. Dans les discours, les superlatifs n'ont pas manqué : "Un lieu majeur pour le public." « Un repère monumental du ciel parisien. » « Un trait d'union exceptionnel entre Paris et sa banlieue. » « Un nouveau phare pour la justice et pour Paris »…
Anne Hidalgo a même entonné que le nouveau TGI serait « le premier immeuble de grande hauteur à répondre au plan climat de la ville. La grande hauteur n'est pas l'ennemi de l'écologie ». Les experts savent parfaitement qu'il s'agit là d'une affirmation gratuite, un vœu pieux ou peut-être même un mensonge.

Christiane Taubira et la justice verticale

Christiane Taubira a ajouté « *c'est un défi pour la Justice de s'installer dans un grand bâtiment de 160 m qui s'élève dans une verticalité de verre, quand moi je m'obstine à rendre la Justice transversale* »… Une symbolique symptomatique en effet ! Dés son arrivée au gouvernement, il est vrai, la Garde des Sceaux s'était fortement opposée au projet du TGI et à son monstrueux financement en Partenariat Public-Privé (PPP) au bénéfice de Bouygues avant de capituler en raison des indemnités faramineuses à verser en cas de dédit. Rappelons que le coût total de l'opération est estimé à 2,4 milliards d'euros. Le bâtiment, imaginé par l'architecte Renzo Piano, sera composé de quatre ensembles de verre superposés de 120 000 m², ornés de jardins suspendus. Avec ses 40 niveaux, ses 90 salles d'audience et ses 160 mètres, il sera l'édifice le plus haut de la capitale après la tour Eiffel. Plus de 8 000 personnes y seront accueillies chaque jour, 2 000 travaillant sur place. Hélas pour acheminer tout ce beau monde, les moyens manquent ! Une vision urbaine intelligente n'aurait pas concentré une telle foule en un seul lieu. La livraison est prévue en juin 2017.

Christine Nedelec et Jan Wyers

URBANISME

LES ASSOCIATIONS FONT-ELLES DES RECOURS ABUSIFS ?

Extrait du Bulletin de l'association XVIeme demain

VOUS AVEZ DIT ABUSIF ? Nous sommes dans un état de droit où tout citoyen peut demander au juge administratif de contrôler la légalité de l'action de l'administration par un recours pour excès de pouvoir. Les élus se préoccupent cependant d'éviter les abus en imposant des critères restrictifs aux associations pour limiter le nombre de recours.
On se souviendra que, pour relancer l'économie et en particulier le bâtiment, le gouvernement a voulu limiter les recours contentieux contre les permis de construire. Une commission de simplification avait même été créée et animée par un député, devenu depuis ministre, et par un ancien promoteur de centres commerciaux, devenu depuis conseiller à l'Élysée. Personne ne se soucie plus de simplification de la vie administrative, semble-t-il. Mais il est de bon ton de critiquer ces associations qui « tirent sur tout ce qui bouge », disent certains élus et beaucoup de promoteurs.

Le cas du « rideau de douche » est emblématique du sujet. Voici l'histoire : le président du groupe LVMH a acheté l'ilot immobilier comprenant l'ancien Grand Magasin de la Samaritaine. Ce dernier, fermé depuis quelques années, doit être transformé en centre commercial et en hôtel. Il a également acquis un immeuble mitoyen où seront construits des logements et des bureaux. Le programme est assis sur une demande de permis de travaux de transformation du Grand Magasin et sur une demande de permis de construire pour ce deuxième immeuble déjà détruit. Tout le monde est d'accord pour le premier permis permettant la restructuration de l'ex-Samaritaine.

Mais là où le bât blesse, c'est le refus du deuxième permis par le Tribunal administratif, actionné par les associations de protection des sites de Paris. En effet, l'architecte japonais Saana a conçu une façade en verre sérigraphié de 70 m de long et de 25 m de haut ressemblant étrangement à un rideau de douche ! Le tribunal s'est référé à l'article 11 du règlement du PLU de Paris pour justifier son refus. Article très clair en ce qu'il oblige les constructeurs à respecter les matériaux et les modénatures des immeubles existant tout au long de la rue de Rivoli pour lui conserver son unité.

L'architecte avait la volonté inverse : attirer l'attention par une dissonance dans cette rue protégée par le PLU voté par nos édiles. Aussitôt, les bonnes âmes (associations d'architectes, promoteurs, organes de presse progressistes et même un éditorialiste du Figaro !) se sont émues du fait qu'un juge s'érigerait en juge de l'esthétique alors qu'ils se sont mis à huit présidents de chambre pour signer le jugement !

Or, si vous prenez la peine de lire simplement l'article 11 du PLU, vous verrez que ce juge n'a fait qu'appliquer la Loi. Les bonnes âmes se sont indignées que ces associations rétrogrades bloquent ainsi le renouveau de la Samaritaine et des milliers d'emplois par ce recours « abusif ». Or, personne ne remarque que le promoteur LVMH a reçu l'autorisation pour la restructuration de la Samaritaine qui doit représenter 80 % du programme. Il pourrait très bien continuer les travaux de cette tranche en attendant de proposer une autre façade pour l'immeuble n° 2 ou de faire appel de la décision de refus. Mais il fait un blocage pour montrer qu'il est sans doute au-dessus des lois, comme on a pu le constater dans le dossier du Centre culturel Louis Vuitton construit sur un espace vert classé inconstructible du bois de Boulogne.

François Douady

LOI DE TRANSITION ENERGÉTIQUE

1. Patrimoine et rénovation thermique : convergence ou contradiction ?

Le 2 avril lors d'un Café-Patrimoine consacré à la question, Yves Contassot, Conseiller EELV de Paris avait développé avec pertinence ces quelques points saillants :

• Paris représente 27% du total des émissions de gaz à effet de serre en France.

• 30% de notre énergie est aujourd'hui gaspillée en veilleuses, ampoules à incandescence…

• Les immeubles Haussmanniens ont une assez bonne performance énergétique (excepté les toits et les ouvertures) de l'ordre de 100 KWh/m²/an.

• Les constructions 1950-1970 ont une très mauvaise performance, en général de plus de 500 KWh/m²/an, c'est à dire 10 fois supérieur à la limite imposée par la loi Grenelle 1. (Note : les gratte-ciel dépassent eux aussi 500 KWh/m²/an).

• Isoler par l'extérieur est plus performant que par l'intérieur (voir point 2 ci-dessous) mais ne respecte pas le gabarit et donc le patrimoine. En logements HLM, les pièces déjà très petites ne permettent pas d'isolation intérieure classique. Comment pourrait-on isoler les toits sans changer le gabarit ?

• Certains matériaux modernes sont 5 fois plus isolants que la laine de roche (d'où une épaisseur moindre) mais coûtent aussi un multiple ; ils seront donc difficilement applicables en HLM, que ce soit en extérieur ou intérieur.

• La loi prévoyant l'isolation par l'extérieur (en 1ère lecture) va être votée mais ne sera sans doute jamais appliquée (sic !). Il y avait bien la loi Grenelle II de 2010 qui voulait baisser la consommation d'énergie de tous les bâtiments anciens de 38% (pourquoi 38 ?) mais elle n'a jamais été appliquée…

• Le business de rénovation thermique est très lucratif : il faut se contenter d'atteindre 90% de l'objectif ; vouloir aller jusqu'à 100% multiplie inutilement le coût.

• Il y a le facteur confort : une fois qu'un immeuble est isolé les habitants se mettent à consommer plus…

• La défense du patrimoine est un accélérateur formidable pour la recherche de nouveaux matériaux qui permettent de le respecter… voilà une boucle vertueuse !

2. Isolation par l'extérieur : projet de loi contesté

Tout comme les membres du « G8 » (les VMF, la SPPEF, Fédération Patrimoine-Environnement…) nous sommes totalement opposés à cette loi (exprimée dans le projet du gouvernement et heureusement modifiée par le Sénat) qui modifierait complètement nos façades, nos pans de bois, nos briques et tout ce qui fait l'agrément de notre cadre de vie. La loi dit textuellement : « en effet, le maire ne pourra plus s'opposer à la mise en œuvre d'une isolation en saillie des façades et par surélévation des toitures des constructions existantes » (art. 3).

L'isolation par l'extérieur d'un bâtiment ancien gomme la spécificité de son architecture en détruisant tout élément en relief des façades (un meulage ou un piquetage sont pratiqués préalablement à la fixation de l'isolant) et transformer ainsi profondément la perception de l'histoire et des diversités urbaines et régionales qui se sont exprimées par l'usage de styles différents.

Les deux photos montrent clairement ce qui arriverait si on laissait faire…

Nous vous renvoyons au communiqué de la SPPEF qui explique les amendements proposés :
http://www.sppef.fr/2014/12/15/communique-amendements-de-la-sppef-au-projet-de-loi-de-transition-energetique-isolation-par-lexterieur/

Chapelle, état original

Chapelle isolée par l'extérieur

3. Surélévation des toits de Paris

Vous avez lu dans notre dernier bulletin notre vive opposition à cette initiative de la Mairie. Maintenant l'Agence Parisienne du Climat invite à des réunions où les copropriétaires pourraient échanger des idées sur cette question. C'est tout simple : on surélève (et tant pis pour la forme du toit qui fait partie du visage de Paris !), on vend les mètres carrés ainsi récupérés pour financer d'autres travaux dans l'immeuble… et la boucle est bouclée !

Voici le genre de questions qui seront traitées dans ces réunions :

• Pourquoi cette copropriété s'est engagée dans une surélévation ?
• Qu'est-ce que cela lui a rapporté ?
• Comment a-t-elle réussi à mobiliser l'ensemble des copropriétaires ?
• Quels cahiers des charges a-t-elle utilisés ?
• Quels ont été les points de blocage et les leviers ?
• Quelles sont les obligations réglementaires ?
• Comment profiter de cette création de logements pour financer des travaux de copropriété ?

On vous laisse deviner la suite… *Jan Wyers*

SURÉLÉVATION D'UNE « DENT CREUSE » EN COIN DE RUE

Cette surélévation est intéressante, car elle entend associer une expression contemporaine à un édifice plus ancien remontant aux années trente et elle le fait assez bien. En revanche, je me demande pourquoi elle ne se conforme pas au gabarit général de la rue : le bout de pignon qui déborde n'est ni heureux, ni bien utile alors que deux étages de plus auraient permis une meilleure intégration.
C'est quand même un comble que de devoir plaider pour une surélévation, mais la situation le justifie car l'immeuble actuel est une dent creuse provoquée par la démolition de l'angle (situation très différente des petites constructions basses aux angles des lotissements anciens dans les quartiers extérieurs). Comme quoi, il n'y a pas de règle générale qui s'applique automatiquement, mais autant de réponses spécifiques qu'il y a de cas d'espèce - une appréciation au cas par cas qu'il serait bienvenu de voir appliquer par la Ville, plutôt que de la voir s'engager dans une politique systématique de surélévation des dents creuses ne tenant pas compte des situations particulières...

François Loyer

PRÉEMPTIONS SERPENTINES

Les propriétaires ont l'obligation d'adresser à la mairie de Paris une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A., art. L 213-2 et R 213-5 du C.U.) dans les cas suivants :
• votre bien immobilier se trouve dans un secteur couvert par le droit de préemption renforcé,
• votre bien immobilier se trouve dans un secteur couvert par le droit de préemption simple et il fait partie d'une copropriété dont le règlement a été établi moins de 10 ans à la date de la vente.
Parmi les 8000 appartements dans les 257 immeubles qui sont passés en DPUR (droit de préemption urbaine renforcé) certains étaient déjà en vente, d'autres propriétaires se précipitent, mais personne ne peut prévoir l'avenir. Dans le 15e, rue Chauvelot, ce sont les plus beaux immeubles en pierre de taille qui sont touchés. Les petits bâtiments qui ont évité l'expropriation il y a trente ans, en bonne partie grâce à la ténacité de Geneviève Paultre, se maintiennent.
Deux mois après une signature de la promesse de vente et de la DIA, la Ville a ce droit exorbitant de confisquer le bien. Elle prend son temps pour payer le vendeur et faire baisser le prix. Dans cette même colonne du bulletin 91, j'avais évoqué au 121 rue Brancion voisin que la préemption de toilettes d'un étage a provoqué la fuite des occupants de l'immeuble entier puis sa récupération par la SEMEA 15. Le but était ouvertement l'expropriation. Désormais nos édiles ont choisi une procédure serpentine au nom de la mixité sociale.
L'expérience devrait polir l'histoire ; malheureusement, l'urbanisme obéit à contretemps de lointaines décisions provenant de la crédulité des générations passées.
Depuis sa mort brutale lors du percement de la Petite Ceinture Ferrée au coeur de son "Village de l'Avenir", détruisant l'obélisque qu'il venait d'y dresser en 1861, la rue d'Alexandre Chauvelot est un exemple d'anarchie urbanistique. Les expropriations brutales des ZAC du siècle dernier ne l'ont pas ébranlée. La douce expérience de la "mixité sociale obligatoire" viendra-t-elle mettre de l'ordre dans un bâti qui semble déranger "l'Atelier Parisien d'Urbanisme" ?
Il reste une question que notre association devrait étudier, la mise en relation du patrimoine avec celle du cadre de vie.

Tristan Fleurquin

NOUVEAUX ABRIBUS DE PARIS - HIGH-TECH ET VENTS COULIS !

« *Le nouvel Abribus entre dans l'ère numérique* » annonce fièrement la Mairie en inaugurant avec Jean-Charles Decaux le nouveau modèle. En effet, ces nouvelles "aubettes" qui arrivent dans nos rues vous donnent plus d'informations utiles : l'arrivée du prochain bus, bien entendu comme auparavant, mais aussi les emplacements de transports publics alternatifs (Velib', Autolib'...) et encore les activités culturelles disponibles à proximité. Elles auront même une prise de recharge universelle pour votre portable, bref elles seront électrifiées… Mais les plans généraux des transports, quant à eux, auront totalement disparu et cela c'est très gênant !

Le toit du nouveau modèle a une forme arrondie en feuille d'arbre. Un certain nombre d'entre eux sera de couleur verte, couvert de cellules photovoltaïques ou même... vous l'aurez deviné sans doute, végétalisé. Tout cela est très bien, mais il y a un hic : les parois de verre ne protègent que sur 2 des 3 côtés, avec, étrange conception, une ouverture au beau milieu pour l'accès handicapé qui laisse aussi passer les vents, chauds ou glacés. Les anciens abris, plus anguleux, moins « fun »

Abribus, ancien modèle

Abribus, nouveau modèle avec vents coulis

peut-être mais d'une belle allure post-industrielle, protégeaient bien mieux les pauvres voyageurs de la RATP des vents coulis... Nous regrettons les anciens abris tout à fait efficaces et en parfait état : on peut se demander s'il était vraiment nécessaire de les renouveler... Le Conseil de Paris a néanmoins voté à l'unanimité un nouveau contrat de 15 ans à la SOPACT, filiale de JC Decaux, avec il est vrai une redevance annuelle doublée de 3,9 à 8,3 M€à la clé.

Jan Wyers

BILLET D'HUMEUR

TOUR MONTPARNASSE : UN PROJET PHARAONIQUE POUR RÉHABILITER LE QUARTIER ?

Montparnasse : projet de réhabilitation

Selon un article du Figaro, les copropriétaires de la tour projettent de créer un complexe immobilier, un centre commercial attenant agrandi et entièrement refait avec de larges entrées donnant sur la rue de Rennes d'un côté et sur la gare Montparnasse de l'autre, un patio, deux hôtels et un petit immeuble d'habitation flambant neufs. Le coût : entre 500 et 700 millions d'euros dont 150-200 à leur charge, le reste à des investisseurs privés.

Mais l'amiante est un obstacle… Le gratte-ciel de 210 mètres et 59 étages est en effet toujours infesté de ce matériau cancérigène avec régulièrement des dépassements des seuils autorisés. Les riverains souffriront donc des années de travaux de désamiantage et de (re)construction !

Hélas, personne ne parle de déconstruction de la tour...

En attendant d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, il va y avoir de grosses controverses mais nous avons le temps : rien ne se passera avant 2020 au moins.

Je souris en voyant tous ces efforts que font les actuels copropriétaires pour réparer les bêtises de leurs parents (amiante dans un ensemble pharaonique déjà !). Au moins pour l'instant ils maintiennent la valeur financière de leurs biens.

Montparnasse : projet de réhabilitation

Je souris beaucoup moins en pensant à leurs héritiers qui dans quelques générations ne pourront plus entretenir ces tours et seront contraints par ordre préfectoral à les démolir à leur frais.

A moins que, comme pour la tour Triangle, il ne soit prévu que cette démolition passe à la charge des contribuables ?

A moins que, comme à Beaugrenelle où le droit de propriété emphytéotique initialement, ne devienne indéterminé grâce à la dernière municipalité ? Véritable cadeau empoisonné pour l'avenir…

Il va se rencontrer de plus en plus de cas où la valeur des copropriétés deviendra négative. En fait, il ne faudrait sans doute jamais investir au-delà du maximum technique (probablement haussmannien).

La dette qu'on impose à l'avenir est abyssale, la folie des « starchitectes » est monstrueuse !

Tristan Fleurquin

LIVRES

LES FONTAINES SECRÈTES DE PARIS

Textes de Pierre Tanguy, photos de Xavier Guenez, Ed. L'Onctiale, 208 p, 37 €

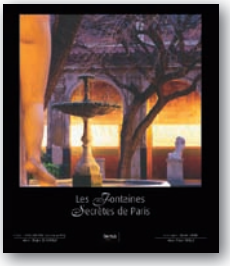

Un monde inexploré de fontaines privées s'ouvre à vous, une promenade secrète au gré des beaux jardins et des humbles cours rythmée par les photos de Xavier Guenez et les poèmes de Pierre Tanguy à découvrir.

PARIS, BOUTIQUES D'ANTAN ET DE TOUJOURS PARIS' OLD FAVOURITE BOUTIQUES

Par Barbara Kami, photos de Christian Sarramon, Ed. Parigramme, 144 p. édition bilingue français-anglais, 20 €

Agrémenté de belles photos, d'un format supérieur au format habituel, ce livre recèle quantité d'adresses étonnantes : magasins de cotillons, de presse ancienne, de lingerie féminine ou orthopédique, d'articles de pêche, de fourniture pour pâtissiers….
Un ouvrage qui fourmille de visions évocatrices du temps passé mais aussi du temps présent.

DÉSASTRES URBAINS, LES VILLES MEURENT AUSSI

Par Thierry Paquot, Éd. La Découverte, février 2015, 224 p, 17.90 €

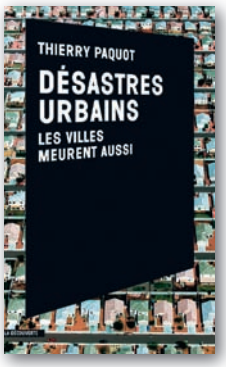

Grands ensembles, centres commerciaux, gratte-ciel, gated communities et « grands projets » sont les principaux dispositifs architecturalo-urbanistiques qui accompagnent l'accélération de l'urba-nisation partout dans le monde. Emblématiques de la société productiviste et construits au nom du « progrès » et de la « marche de l'histoire », ces désastres urbains n'ont en réalité comme seule fonction que de rentabiliser des territoires désincarnés et interconnectés. Cette enquête montre – visites de lieux et de bâtiments, romans, essais, travaux techniques, films ou rapports officiels à l'appui – comment ils façonnent l'uniformisation des paysages urbains, amplifient les déséquilibres sociaux, économiques et écologiques et contribuent à l'enfermement et à l'assujettissement de leurs habitants. Sans compter qu'ils se combinent aujourd'hui aux catastrophes dites « naturelles » (ouragans, tsunamis, séismes, inondations…) pour créer une instabilité et une dangerosité sans équivalent historique. Ce livre combatif vise à fournir des outils critiques pour les contester et faire advenir dans un avenir proche des alternatives architecturales, des expérimentations urbaines et des modes de vie ouverts et libérés…

CHAMPS-ÉLYSÉES DICTIONNAIRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL

Par Pascal Payen-Appenzeller et Brice Payen, Ed. Ledico, 637 p, 95 €, édition bilingue

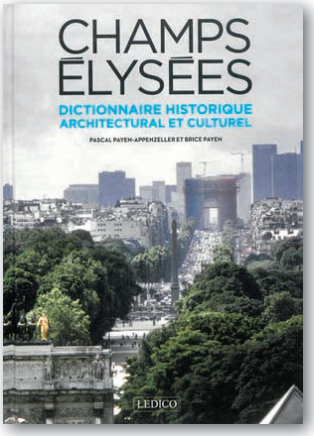

D'une richesse iconographique à la hauteur de son texte particulièrement fouillé, dont le poids est également à la hauteur de son prix : 95 euros) ce dictionnaire offre un panorama complet de cette avenue que le monde entier vénère.

De quoi fournir au lecteur une plongée passionnante dans les arcanes de ces lieux à la magistrale célébrité.

PARIS QUI RIT, INSTANTANÉS D'UNE DRÔLE DE VILLE

Éd. Parigramme, compagnie parisienne du livre, 108 p, 9,90 €, édition bilingue français-anglais

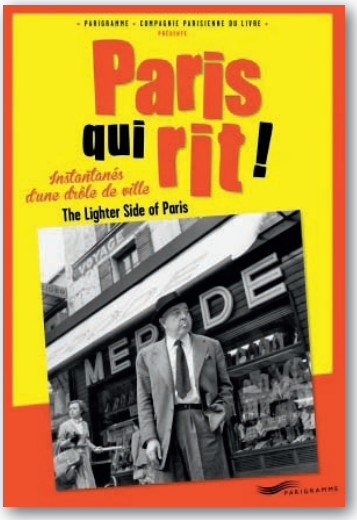

Voici un délicieux ouvrage (petit prix et grand divertissement) dont les photos accompagnées de légendes aussi courtes qu'amusantes, permettront au lecteur de rire de bon cœur ou de savourer l'humour des instantanés saisis dans toute leur drôlerie. Cocasses, pleines de bonne humeur, ces illustrations sont un encouragement à voir les bons côtés de la vie qui nous entoure… A ne pas négliger !

Catherine de Monicault

POUR DES VILLES A L'ECHELLE HUMAINE

Par Jan Gehl, Éd. Écosociété, février 2013, 34 €

Le 14 avril dernier à la maison du Danemark le philosophe Thierry Paquot donnait la réplique à l'architecte Jan Gehl, lors d'un passionnant face à face centré sur « La ville à l'échelle humaine ». Cette philosophie a servi de modèle au renouveau citadin de New-York et de Moscou et pourquoi pas nous ? Ce programme de reconquête de la ville par ses habitants pourrait utilement inspirer notre maire et ses amis qui croient encore à la modernité inhumaine des années 60 !

Depuis plus de 40 ans, Jan Gehl, architecte internationalement reconnu, a analysé les espaces urbains à travers le monde. Il a cherché tout au long de sa vie à construire des villes à échelle humaine. Des villes où les gens pourraient vivre, travailler et s'épanouir dans un environnement sain, sûr et durable. Dans les années 1960, la dimension humaine des villes a été délaissée voire méprisée. Les architectes et urbanistes ont développé des villes faites pour la voiture. Selon Jan Gehl, il devient urgent de recommencer à penser les villes en fonction de l'humain et de ses capacités, afin d'en faire des lieux de vie, de socialisation et en réduire l'empreinte écologique. Il a développé des outils de diagnostic et des solutions pour « guérir » la ville malade. Moscou et New-York ont fait appel à lui.

Penser la ville pour les gens qui y vivent nécessite de se mettre à leur niveau : retourner à une petite échelle, avec des hauteurs raisonnables, des espaces verts de respiration dans la ville, des lieux d'échanges, et limiter les obstacles aux piétons et aux cyclistes… Pour ce faire, les architectes et urbanistes devront travailler en renouant avec les sens : la vue, le toucher, l'ouïe... 500 photos de villes du monde entier, dessins illustrent de façon très précise les exemples à suivre ou pas selon Gehl.

Christine Nedelec

L'INVENTION DU VIEUX PARIS

Par Ruth Fiori, Editions Mardaga, 2012, 328 pages, 35 €

Ce livre très documenté et joliment illustré décrit les débuts de la protection du patrimoine… en quelque sorte nos prédécesseurs ! Ruth Fiori est historienne du patrimoine et son travail est de haute volée ; elle a su trouver une iconographie inédite et fournie, même si parfois on aurait aimé des illustrations plus grandes.

Voici ce qu'en dit l'éditeur :
« Cet ouvrage consacré à la naissance d'une conscience patrimoniale dans le Paris de la fin du XIXe et du début du XXe siècle est le premier à retracer l'histoire des groupes de sauvegarde et de leur action, auxquelles on doit la préservation de nombreux fleurons du patrimoine architectural et urbain parisien. Servi par une iconographie inédite et variée, il restitue les controverses, les débats et les mobilisations qui ont largement contribué à dessiner le paysage urbain que nous connaissons aujourd'hui. Il montre aussi l'évolution des mentalités et des prises de conscience qui façonnent un imaginaire urbain, qui, bien loin d'être exclusivement nostalgique, s'efforce de penser la place du passé dans la grande métropole du XXe siècle alors en gestation ».

Un lecteur dit :
« Si vous ne le lisez pas d'une seule traite, vous piocherez à l'envi dans cet ouvrage majuscule que vous garderez pour longtemps à portée de main ».

Vous trouverez d'autres informations ici :
http://www.lesparisdld.com/2014/11/invention-vieux-paris-ruth-fiori-mardaga.html

Christine Nedelec

UNE HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT EN FRANCE

Bande dessinée, Ed. Pavillon de l'Arsenal.
Deux volumes (1850-1980 et 1981-2014), chacun 12p, 3 €

Dans le cadre de sa programmation 2015 qui explore les enjeux du logement de l'intime à la démocratie urbaine, le Pavillon de l'Arsenal édite pour la première fois une bande dessinée. De la reconstruction massive d'après-guerre à l'émergence d'un objectif prioritaire : la lutte contre l'exclusion et la mixité sociale, cette bande dessinée de Jean Leveugle, urbaniste et illustrateur, rend accessible l'histoire des politiques de l'habitat en France.

Jan Wyers

EXPOSITION

« NAPOLEON ET PARIS, REVES D'UNE CAPITALE » AU MUSEE CARNAVALET

« Il entrait dans mes rêves de faire de Paris la véritable capitale de l'Europe. Parfois je voulais qu'il devint une ville de deux, trois, quatre millions d'habitants, quelque chose de fabuleux, de colossal, d'inconnu jusqu'à nos jours, et dont les établissements eussent répondu à la population ». Ces quelques lignes tirées du Mémorial de Sainte-Hélène et mises en exergue à l'entrée de l'exposition montrent bien l'extrême ambition de Napoléon de faire de la capitale un lieu d'exception.

Sont tout d'abord évoqués les grands évènements du règne du Premier consul puis de l'Empereur : attentats (rue Saint- Nicaise), signature du Concordat en 1801, conspirations, Sacre à Notre-Dame (2 décembre 1804 ou plutôt 11 frimaire An XIII), mariage avec Marie-Louise (1810), naissance et baptême du Roi de Rome, bataille de Paris (1814) suivie des Cent jours, abdication et enfin retour des Cendres. A ce sujet Napoléon avait en effet précisé ses souhaits : « Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple que j'ai tant aimé ».

La vie de cour au palais des Tuileries est magnifiquement convoquée par la splendeur des uniformes, la somptuosité des tenues des dignitaires, la virtuosité des bronzes de Thomire, les prouesses de l'orfèvrerie de Biennais ou de la porcelaine de Dagoty à Sèvres, sans oublier la prodigieuse richesse du mobilier de Jacob-Desmalter ou encore de Marcion et de Lignereux.

Si le décor donne une idée de la munificence souhaitée par l'Empereur, il est un autre domaine auquel L'Empereur accorde une importance extrême, marqué en cela par la Rome antique, c'est celui des monuments. Deux grands noms d'architectes illustrent cette période : Percier et Fontaine. Paris voit s'ériger l'Arc de Triomphe du Carrousel et l'Arc de Triomphe de l'Etoile, tandis que de nouveaux ponts enjambent la Seine, tels la passerelle des Arts, premier pont métallique de Paris (affirmation de la technique des ingénieurs français, dont on peut voir une maquette en bois), le pont d'Austerlitz et le pont d'Iéna. D'autres monuments s'élèvent : la Bourse, la Madeleine, la colonne Vendôme tandis que de grands travaux sont entrepris pour la couverture de la Halle aux Blés.

Quelques grandes réalisations cependant ne verront point le jour : le Palais du Roi de Rome qui aurait dû s'élever sur la colline de Chaillot, la fontaine monumentale de l'Eléphant de la Bastille et encore les grandioses aménagements du cimetière du Père Lachaise.

La gloire et l'ordre voulu par l'Empereur ne se limitent pas aux grandes réussites architecturales. Pour l'amélioration de la vie des parisiens, peut-être s'est- il inspiré de ces quelques lignes tirées de l'ouvrage Des embellissements de Paris, 1747 : « Il faut des marchés publics, des fontaines qui donnent en effet de l'eau, des carrefours réguliers, des salles de spectacles. Il faut élargir les rues étroites et infectes, découvrir les monuments qu'on ne voit point et en élever qu'on puisse voir ». Le percement de la rue de Rivoli bordée d'arcades s'impose comme le véritable témoignage de l'urbanisme voulu par Napoléon et préfigure les grandes percées haussmanniennes. C'est de cette époque que date la numérotation des rues tandis que l'aménagement du bassin de la Villette assure la régularité de l'approvisionnement en eau. Equiper, améliorer, moderniser sont les maîtres mots du programme urbain de l'Empire alors que l'ordre public règne dans la cité grâce à la double vigilance du Préfet de la Seine et du Préfet de Police.

Cette exposition, passionnante à tous égards, ne peut que plaire aux visiteurs, quelles que soient leur culture historique ou artistique : tout au long des salles, ils ne pourront qu'être admiratifs de la clarté des panneaux explicatifs, de la richesse des documents présentés et de la mise en valeur des objets, souvent fastueux, parfois touchants, qui proviennent pour l'essentiel des collections du musée Carnavalet. Pour prolonger le plaisir et l'intérêt de cette visite, il n'est que de se plonger dans le remarquable catalogue de l'exposition où textes et photographies se complètent admirablement.

Un souhait vient alors à l'esprit : que le musée Carnavalet présente, dans un avenir qui ne soit pas trop lointain, une exposition consacrée à Napoléon III et Paris !

Catherine de Monicault

Musée Carnavalet, 16 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris
Tous les jours sauf lundi de 10h à 18h. Jusqu'au 30 août.

COTISATION 2015

PENSEZ A RÉGLER AVANT L'ÉTÉ !

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Abonnement au bulletin d'information compris (2€ à l'unité)
A renvoyer à SOS PARIS - 103 rue de Vaugirard - 75006 Paris - 01 45 44 63 26

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Mél : _____

Montant versé : _____ ☐ Renouvellement ou ☐ Nouveau membre

COTISATIONS : Membre bienfaiteur : à partir de 100 €
Cotisation ordinaire : 50 € conseillée (soit 16,5 € après impôts)
Étudiants, sans-emploi, moins de 25 ans : 10 €

Association reconnue d'intérêt général : en application des articles 200.1 et 200.2 du Code Général des Impôts, 66% de vos versements à SOS PARIS sont déductibles de vos impôts, dans la limite où le total de vos dons annuels à des organismes de ce type n'excède pas 20% de vos revenus imposables. Paiement en ligne possible via Paypal en cliquant sur le bouton « Rejoignez-nous » dans la page d'accueil de notre site web.